

Prière de remplacer le paragraphe 44 du document d'origine par le texte ci-dessous:

44. Monaco a déclaré un ASPIM international (Le Sanctuaire pour les mammifères marins) relevant de la juridiction de Monaco, France et Italie. Deux pays (Espagne et Turquie) ont déclaré n'avoir aucune ASPIM relevant de la juridiction de plus d'un pays. Le quatrième (Tunisie) n'a pas répondu à cette partie du questionnaire.